

Société Tunisienne de Verreries
SA au capital de 12 632.500 D
Siège social : Zone industrielle Djebel Ouest

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 27 Mai 2008 à 11h00 au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2007.*
- 2- Lecture des rapports du Commissaires aux comptes relatifs au même exercice*
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2007*
- 4- Quitus aux Administrateurs*
- 5- Affectation des résultats*
- 6- Renouvellement du mandat du Commissaires aux comptes*
- 7- Cooptation d'un nouvel administrateur*
- 8- Ratification de la décision de la vente du terrain de Megrine*
- 9- Approbation des crédits contractés par la société durant l'exercice 2007*

P/ Le Président du Conseil

Projet des résolutions de l'AGO du 27/05/2008

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2007 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve sans aucune réserve celui du Conseil ainsi que les états financiers de l'exercice 2007 .

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des Sociétés Commerciales

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserves au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2007.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2007 :

Résultat reporté 2006	- 4 558 980
Résultat de l'exercice	+ 4 071 259
Résultat reporté 2007	- 487 721

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes cabinet Raouf Manjour pour une période de 3 ans allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme la cooptation en qualité d'Administrateur de Mr Kacem Chahed représentant les héritiers du feu Nourdine Chahed ,décidée par le Conseil d'Administration de 28 avril 2008 pour une période se terminant avec la tenue de l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution :

Conformément aux exigences de l'article 200 du code des sociétés commerciales L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte et approuve les crédits contractés par la société au cours de l'année 2007 qui s'élèvent à 1.500 md.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2007 relative à la vente du terrain de Mégrine à la société de promotion Immobilière « Montfleury » pour une valeur de 4 470 MD.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité